BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 039-2005/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2005-001/PRES DU 17 FEVRIER 2005 PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE SUR LES PRODUITS PETROLIERS.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 24 novembre 2005 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Est ratifiée l'ordonnance n° 2005-001/PRES du 17 février 2005 portant modification des tarifs de la taxe sur les produits pétroliers.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 24 novembre 2005.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Saïdou KABORE